



LYCEE FRANÇAIS DE SINGAPOUR

3000 Ang Mo Kio Avenue 3 • Singapore 569928 • No. of Company : 198004581H

CHARTRE INFORMATIQUE

L'usage des locaux, du matériel et des logiciels informatiques du LFS est soumis à certaines conditions indispensables à leur bon fonctionnement comme stipulé dans le règlement intérieur du Lycée (cf. paragraphe 3.2).

Accès aux ordinateurs

L'accès aux ordinateurs dans les salles n'est pas libre, il ne peut se faire que sous la surveillance d'un professeur, ou de la documentaliste.

Usage du système informatique

Le système informatique (ordinateur, logiciels, internet, dialogues en direct, etc.) est exclusivement destiné à l'usage pédagogique. Une utilisation privée peut être tolérée dans la mesure où elle ne surcharge pas l'infrastructure et ne vise aucun but lucratif.

Il est strictement interdit de faire une installation sauvage de logiciels (CD-ROM, jeux, etc.) et de télécharger des programmes ou des gros fichiers.

Respect des règles juridiques

Les élèves s'engagent à ne pas consulter, stocker ou diffuser des documents qui portent atteinte à la dignité de la personne, présentent un caractère pornographique, incitent à la haine raciale, ou qui constituent une apologie du crime ou de la violence (cf. code pénal)

La grossièreté, la vulgarité ou la mise en cause de personnes (la diffamation et l'injure) ne sont pas admissibles. La liberté d'expression garantie par la Constitution et la Convention européenne des droits de l'homme, doit s'exercer dans les limites du droit d'autrui.

Droits d'auteur

La loi sur les droits d'auteur stipule que toute copie intégrale d'une oeuvre (livre, CD, vidéo, logiciels, CD-ROM, etc.) disponible sur le marché est interdite. La reproduction d'extraits (en tant que citation) est autorisée.

Outil de communication (E-mails, chat, IRC, etc.)

Les élèves s'engagent à ne pas diffuser des informations qui peuvent ternir la réputation du Lycée ou être contraires à la morale et aux lois en vigueur. Quand aux services comme "le chat, l'irc, les news et le mail", leur accès est interdit à des fins privées. Leur accès est toléré dans le cadre d'un travail scolaire.

Utilisation de l'espace disque utilisateur

L'espace disque est destiné à stocker des travaux faits à l'aide d'applications utilisées dans le cadre de l'école. Il est formellement interdit de stocker des programmes et autres exécutables, de même que toute autre donnée contrevenant aux règles énoncées ci-dessus. En cas de besoin, mais en tous les cas, en fin d'année scolaire, le LFS se réserve le droit de détruire lesdits fichiers sans en référer à l'utilisateur.

Respect du matériel et conditions de travail

Le matériel mis à disposition appartenant à la collectivité, il est attendu de chacun un respect et un soin qui permettent à tous de s'en servir dans de bonnes conditions (cf. paragraphe 1. « Vie collective » du règlement intérieur du LFS). En outre, l'usage des ordinateurs du CDI est soumis à justification.

Pour éviter toute détérioration du matériel, boissons et nourritures sont strictement interdits dans l'ensemble des salles du LFS et en particulier dans les ateliers informatiques et au CDI.

Afin d'éviter le gaspillage de papier, de toner et d'encre, il faut vérifier les impressions (aperçu avant impression, formatage, nombre de copies et de pages, etc.) en particulier lorsque l'impression se fait à partir d'un navigateur internet (préférer un copier/coller de la partie voulue dans un document Word plutôt qu'une impression directe).

Sécurité du système

Chaque utilisateur du système dispose d'un compte personnel protégé par un identifiant et un mot de passe.

Chaque utilisateur s'engage à ne pas effectuer les opérations qui pourraient avoir pour conséquences :

- de masquer sa propre identité,
- de s'approprier le mot de passe du compte d'autrui,
- d'altérer les données ou d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation,
- de porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, images ou textes provocants,
- de contourner les systèmes de sécurité mis en place sur le réseau,
- d'interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau.

Le non respect des conditions fixées dans la charte peut entraîner des punitions et des sanctions telles que celles mentionnées dans le règlement intérieur du LFS, sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire.

Nom _____ Prénom _____ Classe _____

Fait à _____ le _____

Signature du responsable légal

Signature de l'élève